

**Assemblée générale**

Soixante-septième session

Documents officiels

Distr. générale  
24 décembre 2012  
Français  
Original : anglais

---

**Troisième Commission****Compte rendu analytique de la 3<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 9 octobre 2012, à 10 heures

*Président* : M. Mac-Donald . . . . . (Suriname)**Sommaire**Point 27 de l'ordre du jour : Développement social (*suite*)

- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*)
- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille (*suite*)
- c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (*suite*)

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (12 juin 2013).

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

12-53912X\* (F)

**Merçi de recycler** 

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Point 27 de l'ordre du jour : Développement social**  
(*suite*)

- a) **Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale** (*suite*) (A/67/179)
- b) **Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille** (*suite*) (A/67/61-E/2012/3, A/67/153 et A/67/211)
- c) **Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement** (*suite*) (A/67/188)

1. **M. Errázuriz** (Chile), se référant au rapport du Secrétaire général sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/67/179), déclare que sa délégation estime elle aussi que les inégalités sont exacerbées par le faible redressement de l'économie mondiale et que les crises alimentaires touchent plus particulièrement les plus démunis dans les pays en développement. Face au fort taux de chômage qui frappe les jeunes, le Chili a pris des mesures afin d'accroître leurs chances de trouver du travail et de promouvoir l'accès à l'emploi. Le chômage des jeunes est un problème d'envergure mondiale, les jeunes autochtones, hommes et femmes confondus, et les personnes handicapées étant à cet égard particulièrement défavorisés.

2. Dans le droit fil des recommandations du rapport, le Chili a récemment étendu la portée des programmes de protection sociale et mis en place des politiques qui contribuent à démarginaliser les femmes, à œuvrer pour l'égalité des sexes et à soutenir les familles. Des aides pécuniaires ont été allouées aux familles en situation d'extrême pauvreté ainsi qu'aux femmes chefs de famille qui exercent une activité professionnelle. L'allongement du congé de maternité, dont la durée a été portée de trois à six mois, profite à toutes les femmes qui travaillent; d'autres dispositifs ont par ailleurs été instaurés pour élargir les perspectives d'emploi des femmes et les encourager à créer des entreprises. Un fonds de solidarité alimentaire a été institué en vue d'atténuer les effets de la hausse des prix des denrées alimentaires.

3. Un service national destiné aux personnes âgées cherche par ailleurs à encourager le vieillissement actif et à proposer des services sociaux qui permettent aux personnes âgées de prendre une part plus importante dans la vie sociale, qui facilitent leur autonomie et qui s'efforcent de faire reconnaître leurs droits. Actuellement, quelque 2,6 millions de personnes, soit 15 % de la population chilienne, sont âgées de plus de 60 ans; en 2025, elles devraient représenter 20 % et dépasser ainsi la proportion de la population âgée de moins de 15 ans. Le Chili a adopté une politique de vieillissement positif afin de promouvoir les droits des personnes âgées.

4. La constitution du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement a permis de déterminer quelles mesures il convenait de prendre pour remédier aux failles que comporte la protection, au plan international, des droits fondamentaux des personnes âgées. Aussi le Chili a-t-il appuyé, dans cette optique, la nomination d'un rapporteur spécial et l'élaboration éventuelle d'une convention internationale qui puisse faire comprendre l'importance que revêtent les intérêts des personnes âgées.

5. La santé des jeunes fait l'objet d'une attention particulière au Chili; des mesures ont ainsi été prises pour lutter contre le tabagisme, la consommation d'alcool et l'obésité, et les programmes scolaires ont été modifiés de façon à favoriser l'exercice physique et une alimentation saine. Les adolescents doivent désormais passer une visite médicale annuelle, dans le cadre d'un projet de gestion sanitaire. Les élèves les plus démunis ainsi que ceux issus des populations autochtones peuvent obtenir des bourses d'études et des subventions. Des textes de loi récemment adoptés entendent rehausser la qualité de l'éducation et harmoniser le financement de l'enseignement supérieur.

6. Les compétences du ministère du Développement social ont été élargies pour lui permettre de mener à bien des politiques et des initiatives ministérielles conjointes afin de lutter contre la pauvreté et de protéger les personnes vulnérables. Grâce à sa participation aux activités de la Commission du développement social en 2013, le Chili apportera son concours à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015 et continuera, par la suite, à se mobiliser pour les programmes de développement.

7. **M<sup>me</sup> Suarez Ortiz** (Mexique), prenant la parole en qualité de déléguée de la jeunesse, dit que la moitié de la population de la planète a moins de 25 ans et que les jeunes peuvent contribuer de manière constructive et innovante aux questions qui préoccupent la communauté internationale. Près de 36 % de la population mexicaine a entre 12 et 20 ans et, comme dans nombre d'autres régions du monde, la jeunesse est fortement touchée par le chômage. Le manque d'emplois contraint beaucoup de jeunes à se tourner vers l'économie souterraine – problème auquel l'intervenante espère voir les Nations Unies s'attaquer, en particulier sous l'angle du développement humain et des conditions d'hygiène au travail.

8. Le dialogue entre les jeunes et leurs gouvernements doit être amélioré; les jeunes aspirent à avoir leur place dans la société et tiennent à faire entendre leur voix. Il faudrait que les Nations Unies conçoivent un modèle ouvert et équitable qui permette à tous – y compris les populations autochtones, les migrants et les personnes handicapées – de participer à la société civile. Le Mexique est un pays où les droits des personnes handicapées sont reconnus et qui verse une contribution au Fonds d'affectation spéciale institué par le Partenariat des Nations Unies pour la promotion des droits des personnes handicapées (PPDPH).

9. Les pouvoirs publics se doivent de mettre en place des politiques sociales qui servent les droits fondamentaux d'une population de plus en plus vieillissante. Il ne faut pas que la crise financière ait pour effet de retarder la mise en œuvre de politiques qui protègent les catégories vulnérables; la part du budget que le Mexique consacre à l'effort social est inchangée pour l'exercice en cours, de sorte que les structures auxquelles il est fait appel pour lutter contre la pauvreté et la faim s'en trouveront renforcées. Tous les États Membres doivent chercher à éradiquer la pauvreté, ce qui suppose notamment de réaliser des objectifs du Millénaire pour le développement et d'exécuter le programme de développement pour l'après-2015.

10. **M<sup>me</sup> Abubakar** (Libye) réaffirme la volonté de son pays d'appliquer la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague de 1995, ainsi que son attachement à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, malgré les difficultés que connaît le gouvernement transitoire. Des dispositifs de formation et d'aide à l'emploi ont été mis en place à

l'intention des hommes, des femmes et des jeunes, y compris des combattants de l'ancien régime. Des programmes en faveur du logement, de même que d'autres mesures de lutte contre la pauvreté, ont été déployés. La protection sociale des groupes vulnérables, notamment les personnes handicapées, constitue une priorité. La Libye a signé la Convention relative aux droits des personnes handicapées en 2008 et devrait le ratifier prochainement.

11. En vue de réaliser le premier objectif du Millénaire pour le développement, à savoir éliminer la misère et la faim, la Libye a mis en place un système de sécurité sociale et des régimes de retraite. Outre les conséquences néfastes de la crise financière mondiale, qui ont compromis les efforts engagés par le Gouvernement pour remplir ses obligations sociales, le conflit armé dont le pays a été la proie en 2011 a engendré de nombreux problèmes socioéconomiques, du fait surtout de la destruction des infrastructures éducatives et sanitaires. La création d'emplois, la lutte contre la corruption et la mise à disposition de divers services aux habitants des zones rurales – l'approvisionnement en eau et en électricité notamment – demeurent très problématiques.

12. La Libye continuera d'utiliser ses ressources pour bâtir un avenir qui ménage encore et toujours une place privilégiée à l'épanouissement de la jeunesse. Enfin, s'agissant de l'objectif du développement social pour tous, la délégation déplore la poursuite de la détérioration des conditions de vie des Palestiniens dans les Territoires occupés.

13. **M<sup>me</sup> Velichko** (Biélorus) déclare que la crise économique et financière a exposé au grand jour la vulnérabilité des citoyens et montré qu'il fallait élaborer des stratégies efficaces pour vaincre la pauvreté et surmonter les inégalités. Le Biélorus a fait du soutien aux catégories sociales les plus fragiles, notamment les personnes handicapées, une priorité; il offre ainsi une aide sociale pour faciliter l'achat de médicaments, propose des ressources techniques destinées à faciliter la réinsertion sociale et distribue des aliments pour les enfants âgés de moins de 2 ans. Les familles avec enfants jouissent d'une garantie d'emploi; elles bénéficient aussi d'allocations familiales et de prestations de maternité.

14. Les pensions de retraite ont été revalorisées en 2012, et des compléments ont été versés aux femmes de plus de 75 ans ainsi qu'aux hommes de plus de 80 ans.

Dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement, le Bélarus a reçu une aide pour se préparer à adhérer à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et mener une enquête nationale sur la situation qu'elles connaissent dans ce pays. Le Bélarus possède par ailleurs un réseau de centres d'assistance sociale et de structures d'accueil pour les personnes âgées et les personnes handicapées.

15. Un régime d'assurance chômage pour les jeunes est à l'étude. Conscient qu'il est important d'investir dans la jeunesse, le Bélarus a contribué à l'organisation d'une table ronde sur l'amélioration de la participation des jeunes lors de la session que le Conseil économique et social a tenue en juillet 2012, et a approuvé le projet du Secrétaire général de nommer un Conseiller spécial pour la jeunesse. Enfin, le Bélarus a appuyé les efforts visant à défendre les intérêts des enfants talentueux et à lutter contre les comportements antisociaux chez les jeunes.

16. **M<sup>me</sup> Kahara** (Kenya), prenant la parole en qualité de déléguée de la jeunesse, déclare que les jeunes représentent la majorité de la population kenyane. Elle ajoute que le Plan à moyen terme pour la période 2008-2012 considère qu'une place centrale doit être accordée à leurs préoccupations si le Kenya entend accéder à la catégorie des pays à revenu intermédiaire. L'action des autorités kenyanes en faveur du développement humain s'inscrit dans cette perspective et mise sur une participation active et sans exclusive des différents groupes sociaux, y compris les jeunes, au processus décisionnel et à la gestion avisée des ressources nationales.

17. Il est un fait établi que les jeunes sont durement frappés par le chômage au Kenya; ils continuent de vivre dans la pauvreté, disposent d'un choix limité en termes de filières d'éducation et de formation technique, et sont fortement exposés aux risques sanitaires et sociaux. L'accès au crédit leur pose également des difficultés et ils ont du mal à peser sur les décisions les concernant. Tous ces facteurs pénalisants contribuent au ralentissement des économies des pays en développement et s'avèrent malaisés à surmonter en raison de la crise économique mondiale, alors même qu'il faudrait consacrer aux jeunes beaucoup d'attention et de moyens.

18. Le ministère de la Jeunesse a mis en place un système de formation sur le lieu de travail qui offre aux jeunes la possibilité d'intégrer le marché de l'emploi,

et le Gouvernement a dégagé des fonds pour les entreprises qui recrutent des jeunes et des femmes. Il faut développer la formation professionnelle des jeunes et les filières de formation spécialement destinées aux femmes, aux personnes handicapées et à d'autres groupes marginalisés afin de leur permettre d'accéder au marché de l'emploi.

19. Le VIH/Sida représente un grave problème chez les jeunes qui, au Kenya, entrent pour environ 70 % dans les nouveaux cas d'infection. La prévention du VIH/Sida fait partie des programmes scolaires de l'enseignement primaire et secondaire, et des campagnes de sensibilisation ont été déployées à l'échelon national. En dépit de la baisse du taux de prévalence entre 2000 et 2012, les efforts pédagogiques se heurtent souvent à l'insuffisance des moyens disponibles; les enseignants n'ont ni le temps ni la formation nécessaires, et les parents et autres acteurs concernés rechignent à aborder ces questions. De plus, les jeunes ne sont pas assez consultés quant au contenu des programmes qui leur sont destinés.

20. **M<sup>me</sup> Ndombi** (Kenya), prenant la parole en qualité de déléguée de la jeunesse, met l'accent sur l'importance d'une éducation de qualité qui permette aux jeunes d'acquérir les compétences qu'exige le marché de l'emploi du XXI<sup>e</sup> siècle. Le Kenya a investi massivement dans l'éducation, mais n'a pas les moyens de financer intégralement un système national en la matière. Le Gouvernement s'est également mobilisé en faveur du développement social; il a encouragé le respect des droits de l'homme et la participation de la société civile, tout en s'attachant à renforcer la transparence et l'obligation de rendre des comptes. L'intervenante lance aux Nations Unies un appel à améliorer le sort des jeunes et à les orienter vers des secteurs d'emploi moins conventionnels, tels que l'informatique, la musique, les arts du spectacle et les sports.

21. L'informatique est le secteur qui progresse le plus rapidement au Kenya et qui s'avère concourir efficacement au développement du pays en favorisant le partage d'informations et de débouchés. La jeunesse kenyane s'intéresse aux technologies et a apporté d'importantes contributions aux programmes liés à ces technologies, mais leur diffusion dans les régions rurales est lente à venir. Grâce à leur enthousiasme et à leur dynamisme, les jeunes vont jouer un rôle de premier plan pour ouvrir de nouvelles possibilités de développement. Si l'on veut créer une société

harmonieuse, il est essentiel d'associer les jeunes à l'élaboration des décisions qui concernent leur avenir. Il faut, indique la déléguée du Kenya, que les partenariats maintiennent une approche du développement axée sur l'être humain.

22. **M<sup>me</sup> Dudasova** (Slovaquie), prenant la parole en qualité de déléguée de la jeunesse, se demande si les jeunes bénéficient du soutien dont ils ont besoin pour être les découvreurs et les inventeurs de demain. La moitié de la population mondiale est constituée de jeunes qui sont dans leurs années les plus productives; pourtant, ils ne jouissent plus de la crédibilité qui était conférée au cours des siècles derniers aux jeunes inventeurs et entrepreneurs. Il serait bien imprudent de gâcher le potentiel qu'ils représentent, même s'il est difficile de savoir quel type d'éducation leur conviendrait au mieux pour trouver du travail dans un futur que l'on a bien du mal à décrypter.

23. Un diplôme n'est plus gage d'un bon emploi; les jeunes doivent aujourd'hui envisager l'avenir sous un autre angle. La créativité peut être encouragée sans que cela nécessite des ressources financières, et le savoir que l'on acquiert par l'instruction ne doit pas être purement informatif – il doit aussi produire des résultats. Pour que la jeunesse soit réellement une priorité, il faut lui faire confiance et croire en elle, tant il est vrai que c'est auprès de ceux qui placent en eux tous leurs espoirs que les jeunes apprennent le plus.

24. **M. Tarar** (Pakistan) déclare qu'il reste beaucoup à faire pour parvenir à une approche du développement où l'être humain occupe une place centrale, approche qui repose sur l'éducation, le plein emploi et l'intégration sociale. Il estime lui aussi que la crise financière mondiale a été un frein à l'élimination de l'extrême pauvreté et soutient l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'une plus grande cohérence des politiques et d'un financement adéquat qui puisse assurer un véritable développement social. Bien qu'il doive faire face à des difficultés de tous ordres, le Gouvernement pakistanais a focalisé son action sur une croissance économique au profit des pauvres. Son programme en matière de développement prend en exemple le lien crucial entre l'emploi productif et la cohésion sociale. Les autorités pakistanaises mènent également des réformes qui entendent intégrer les catégories démunies et vulnérables de la population dans la voie du développement.

25. Le Pakistan a mis en place un programme pionnier de protection sociale des familles, qui consiste à verser aux femmes un complément de revenus mensuel et à donner à un membre de chaque famille bénéficiaire la possibilité de suivre une formation professionnelle et d'obtenir un prêt sans intérêt pour financer la création d'une petite entreprise ou l'aider à s'installer à son compte. Le programme comprend aussi des prestations d'éducation et d'assistance médicale. Une pension de vieillesse a été servie à quatre millions de travailleurs retraités, et il est envisagé d'étendre ce régime à ceux qui opèrent dans le secteur de l'économie informelle ainsi qu'aux travailleurs indépendants.

26. Près de 70 % de la population du Pakistan a moins de 30 ans. La promotion de la jeunesse et l'engagement de la collectivité constituent l'un des piliers de la croissance économique. Des programmes de formation technique, qui font notamment appel à des partenariats entre les secteurs public et privé, ont été mis en place à l'intention des jeunes. Un quota d'emplois du secteur public a été réservé aux personnes handicapées afin de les intégrer dans le processus ordinaire de prise de décisions. La famille demeure le socle de l'inclusion sociale, des soins et de la protection. Le Pakistan se réjouit à la perspective de célébrer l'an prochain le vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille, qui sera l'occasion de réitérer son respect à l'égard de cette institution qui a su résister à l'épreuve du temps.

27. **M. Manongi** (République-Unie de Tanzanie) déclare que le Gouvernement de son pays continue de donner suite aux textes issus du Sommet mondial pour le développement social et s'appuie pour ce faire sur le programme stratégique national de lutte contre la pauvreté. Des progrès ont certes été accomplis, mais quelques problèmes épineux subsistent, notamment les taux élevés de mortalité maternelle et infantile. Conscient que le développement rural et la productivité agricole jouent un rôle capital pour favoriser le développement social, combattre la pauvreté et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, le Gouvernement a mis en place un programme visant à moderniser l'agriculture et à la rendre plus productive.

28. Des réformes agraires ont permis aux femmes d'accéder à la propriété foncière et de siéger dans les tribunaux fonciers. Les soins obstétricaux d'urgence et la prise en charge des nourrissons se sont améliorés grâce à la construction de nouveaux établissements de

soins de santé primaires. L'approche du développement centrée sur l'être humain et l'inclusion sociale ont toujours formé la pierre angulaire de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique gouvernementale.

29. Dans le cadre d'un programme de décentralisation, des pouvoirs ont été dévolus aux collectivités locales pour donner aux citoyens la possibilité de prendre part aux décisions qui concernent leur développement. Des politiques consacrées aux catégories vulnérables de la population et à la lutte contre la pauvreté ont été engagées. Enfin, la Tanzanie a pris conscience des liens étroits qui lient pauvreté et handicap, et se réjouit de la tenue de la Réunion de haut niveau sur le handicap et le développement que l'Assemblée générale convoquera en 2013.

30. **M<sup>me</sup> Sumi** (Japon) dit que les inégalités économiques et sociales, la mauvaise situation de l'emploi et le manque de perspectives économiques ont spolié un grand nombre d'individus de leur autonomie. Il faut que la communauté internationale s'attache à combler le fossé qui se creuse entre les riches et les pauvres, et encourage la jeunesse à participer et à s'épanouir dans la société. Le chômage qui frappe les jeunes est un grave problème qui risque d'ébranler la stabilité sociale et de freiner la croissance économique. Le Japon s'est doté d'une stratégie pour l'emploi des jeunes qui leur permet de bénéficier systématiquement d'une orientation professionnelle et qui mise sur la création de services locaux d'aide à l'emploi.

31. Les droits des personnes handicapées se sont progressivement améliorés depuis l'adoption, en 2006, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Pour préparer la ratification de cet instrument, le Japon a chargé une commission de définir des politiques en matière de handicap, dans laquelle siègent des personnes handicapées. Le Plan d'action international sur le vieillissement arrêté à Madrid en 2002 a tracé la voie à suivre pour de nombreux pays dont la population âgée augmente rapidement. Le Japon attache une grande importance au processus d'examen de ce Plan, prévu en 2013.

32. Le Japon a salué la récente adoption de la résolution 66/290 de l'Assemblée générale, qui pose une définition commune de la sécurité humaine, à savoir une approche permettant de contrer les menaces qui pèsent lourdement sur la survie, les moyens de subsistance et la dignité des populations, de protéger

les individus et de leur donner les moyens d'y faire face, de façon à bâtir une société meilleure. Le Japon versera à cet effet une contribution de 10 millions de dollars au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine.

33. Faisant observer que le bénévolat peut favoriser la participation au sein de la société et approfondir les relations humaines, l'intervenante appelle les délégations à appuyer le projet de résolution que le Brésil et le Japon ont soumis à la Commission sur cette question. La mondialisation de plus en plus grande et l'interdépendance croissante de la société font que la communauté internationale se doit plus encore de venir en aide aux catégories vulnérables et de faciliter leur intégration et leur émancipation. Le Japon entend poursuivre ses efforts pour contribuer à relever ce défi.

34. **M<sup>me</sup> Furman** (Israël) déclare que les principes du développement social sont au cœur de la législation, de la culture et de la politique israéliennes. Son pays souscrit aux stratégies de développement qui revêtent un caractère global et sans exclusive, et s'attache, en partenariat avec différents pays dans le monde, à faire progresser les principes inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le Centre israélien pour la coopération internationale – le MASHAV – dirige les activités menées sur ce terrain et met ici l'accent sur l'éducation, considérée comme le principal outil de développement. Qu'elle soit dispensée en Israël ou à l'étranger, l'éducation est un domaine dans lequel le Gouvernement investit; en Israël, l'enseignement est du reste gratuit pour tous les enfants à compter de l'âge de trois ans.

35. En septembre 2012, le Gouvernement israélien a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Cette ratification a constitué un pas important dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement pour les quelque 1,5 million de citoyens touchés par un handicap en Israël. La déléguée précise qu'il existe dans son pays un large éventail de textes législatifs qui protègent les personnes handicapées. Acquis à l'idée que le handicap doit figurer dans les futures priorités mondiales en matière de développement, Israël attend avec intérêt la Réunion de haut niveau sur le handicap qu'organisera l'Assemblée générale en 2013. Citant l'exemple de Moïse, l'un des plus grands chefs du peuple juif qui n'en souffrait pas moins de troubles de l'élocution, l'intervenante assure qu'Israël continuera d'œuvrer pour un monde où les personnes handicapées puissent

donner toute la mesure de leurs qualités humaines et de leurs capacités d'initiative.

36. **M. Kham-Inh Kitchadeth** (République démocratique populaire lao) souligne la particulière lenteur des progrès enregistrés dans le domaine du développement social. De nombreux pays en développement auront bien du mal à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015, en raison des incertitudes grandissantes qui planent sur l'économie mondiale, de la crise financière qui touche la zone euro, et des tensions géopolitiques observées dans de multiples régions du monde. Étant donné les conséquences qu'ont sur des économies vulnérables les barrières commerciales et autres mesures anticrise, le délégué est de ceux qui pensent que les chocs extérieurs peuvent être amortis par des investissements durables dans le secteur public, surtout dans les pays les moins avancés.

37. Le volet social a toujours été au centre de la politique du Gouvernement lao en matière de développement, et l'amélioration de l'instruction – notamment l'accès des femmes, des minorités ethniques et autres groupes marginalisés à l'éducation – constitue une priorité nationale. Le Gouvernement s'efforce de favoriser l'égalité des sexes par le biais de l'éducation et en intégrant les femmes dans le processus décisionnel, dans le secteur privé comme dans le secteur public; il entend également les amener à participer davantage au marché du travail. Des efforts importants ont été déployés sur le terrain de la santé publique et se sont ainsi traduits par l'instauration de la gratuité des traitements hospitaliers pour les personnes âgées. Dans le domaine des soins de santé, priorité a été donnée à la réduction des taux de mortalité maternelle et infantile, à l'amélioration de la nutrition de la mère et de l'enfant, à la promotion de la planification familiale, à l'approvisionnement en eau potable ainsi qu'à la lutte contre les épidémies.

38. Le Gouvernement attache beaucoup d'importance à la protection des personnes handicapées et à leur intégration comme membres à part entière de la société. La République démocratique populaire lao a été la cible de violents bombardements durant la guerre du Vietnam, et quelque 120 000 personnes ont été blessées à la suite de l'utilisation d'armes à sous-munitions ou par des accidents dus à des engins non explosés. En 2009, ce pays a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées; outre la protection dont elles bénéficient dans le cadre de la

législation du travail, ces dernières ont accès à l'éducation, aux services de réadaptation physique et psychologique, ainsi qu'à l'emploi. Elles reçoivent une aide de l'État et la société civile pour ce qui concerne leurs conditions de vie, et un soutien leur est également apporté pour défendre leurs droits par des organismes tels que l'Association lao des personnes handicapées et par les centres de formation.

39. **M. Llorenty** (État plurinational de Bolivie) déclare que la crise économique et financière actuelle, qui trouve son origine dans le capitalisme, a engendré la pauvreté et entraîné dans son sillage des crises dans le domaine alimentaire, énergétique et climatique. Son Gouvernement estime que le modèle capitaliste tel qu'il existe aujourd'hui ne permettra pas de réaliser l'objectif du développement social. Son pays n'a pas échappé à la crise, mais il a réussi à en amortir les effets grâce à ses ressources naturelles et à un certain nombre d'avancées sur le plan social, notamment en matière de lutte contre l'extrême pauvreté. Au total, les mesures économiques et sociales mises en œuvre par le Gouvernement bolivien ont permis à un million d'individus de sortir complètement de la pauvreté.

40. Un nouveau modèle social a été imaginé. Puisant dans les cultures de la région andine, il définit le bien-être non pas seulement en termes de croissance économique et de richesse monétaire, mais en tenant compte aussi de facteurs comme l'inclusion sociale et l'accès à l'éducation et aux soins de santé. L'État joue un rôle primordial dans cette nouvelle vision des choses et pèse d'un poids déterminant dans la qualité des logements, du réseau électrique et autres services essentiels qu'il fournit. L'intervenant ajoute que son pays reconnaît le droit fondamental à l'eau et à l'assainissement énoncé dans la résolution 64/292 de l'Assemblée générale et a dépassé le taux fixé dans les objectifs du Millénaire pour le développement, puisque 78 % de la population a désormais accès à l'eau potable.

41. Les soins de santé sont dispensés gratuitement en Bolivie et toutes les composantes de la société peuvent en bénéficier. L'éducation et la formation sont également ouvertes à tous, à telle enseigne que l'UNESCO a reconnu aux autorités boliviennes le mérite d'avoir éradiqué l'illettrisme dans le pays. Des allocations sont versées à toute personne de plus de 60 ans. Quant aux personnes handicapées, elles sont, conformément à la Constitution, prises en charge par l'État et peuvent prétendre gratuitement à des cours, à

des soins de santé, à des systèmes de communication alternative, à un emploi adapté et à une juste rémunération.

42. Les jeunes forment un groupe démographique socioéconomiquement vulnérable, ce qui limite la contribution qu'ils peuvent apporter à la société et leur capacité à exercer leurs droits. La Constitution bolivienne veille à ce que les jeunes soient protégés et puissent participer activement à la vie politique, sociale, économique et culturelle. Édifier des sociétés plus ouvertes suppose de renforcer la coopération internationale, l'assistance technique et le transfert de technologies. Les organismes des Nations Unies ont favorisé la mise en place de politiques nationales qui ont aidé la Bolivie à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

43. **M. Afamefuna Ossi** (Nigéria) indique qu'au regard de la Constitution de son pays, la justice sociale, la sauvegarde des droits et des libertés, et le développement équitable pour tous représentent des objectifs fondamentaux. La politique de l'État est d'assurer la sécurité sociale et de favoriser et protéger les intérêts économiques de toute la population nigériane, y compris ses catégories vulnérables.

44. Le Déclaration de Copenhague sur le développement social, le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, le Plan d'action international sur le vieillissement arrêté à Madrid en 2002, de même que d'autres instruments internationaux, demeurent un tremplin pour défendre et mettre en œuvre des politiques et programmes de développement au Nigéria. Ce pays a élaboré un projet de politique nationale en matière de vieillissement qui permettrait aux personnes âgées de mieux se prendre en charge et d'être moins exposées à la pauvreté; il a également mis sur pied des systèmes de compléments de revenus et des programmes de formation.

45. Le Gouvernement a élaboré un cadre national et un plan d'action pour la famille, et un fonds a été créé pour venir en aide aux familles vulnérables au bord du dénuement. Conscient de la nécessité de favoriser la réinsertion des délinquants à leur sortie de prison, le Nigéria leur alloue des aides pécuniaires et leur fournit des outils professionnels pour leur donner la possibilité de mener une vie productive et de contribuer au bien-être de leur famille et de la société au sens large. Les autorités nigérianes ont également entrepris de passer

en revue les structures pénitentiaires afin de s'assurer que les détenus y sont humainement traités.

46. Des données recueillies au niveau national vont par ailleurs servir à formuler et mettre en œuvre des politiques et programmes destinés aux personnes handicapées. Le Gouvernement propose à ces dernières, pour faciliter leur formation, leur réadaptation et leur indépendance économique, des appareils d'aide à la mobilité et du matériel éducatif. Des aménagements doivent être apportés à la conception des infrastructures, des politiques et des projets en la matière, et il est du devoir des pouvoirs publics d'investir dans toutes les phases de l'existence afin de bâtir une société qui puisse répondre aux besoins de toutes les catégories qui la composent.

47. **M<sup>me</sup> Mcheka-Chilenje Nkhoma** (Malawi) dit que la crise financière de 2008-2009 a fortement affecté la croissance économique dans le monde entier et que des revers importants ont été enregistrés de ce fait dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Selon les estimations, la hausse du chômage et la précarité engendrée par la crise ont enfermé ou fait basculer dans le piège de l'extrême pauvreté entre 47 et 84 millions d'individus. Le Malawi a lancé un programme pour l'élimination de la pauvreté axé sur la création de richesses et d'emplois, sur l'émancipation des femmes et des jeunes, et sur des transferts sociaux sous forme de prestations en espèces pour les familles démunies en milieu rural.

48. Le Gouvernement a mis sur pied une stratégie de croissance et de développement dont il espère qu'elle permettra au pays de devenir une économie affichant l'un des taux de progression les plus élevés d'Afrique. Le Président nouvellement élu a également lancé un plan de relance visant à restaurer la stabilité macroéconomique à moyen terme et à faire en sorte que le pays soit en mesure de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Ce plan concernera principalement l'agriculture, l'énergie, les infrastructures, le tourisme et l'exploitation minière.

49. Il existe au Malawi un ministère spécialement chargé de traiter les questions relatives aux droits des personnes handicapées. En 2012, il a fait voter une loi qui leur garantit l'égalité des droits; des progrès ont également été enregistrés pour ce qui concerne la détection précoce des déficiences, l'éducation des parents d'enfants porteurs d'un handicap et l'intégration sociale des personnes handicapées, grâce



à l'action d'intervenants en contact direct avec les intéressés. Le Malawi entend devenir une nation autonome qui assure le bien-être de tous.

50. **M. Daham** (Iraq) affirme que le développement social a des effets positifs sur la capacité de production individuelle, est gage de justice sociale, et permet d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles. Son Gouvernement a créé un environnement social, économique et politique qui cherche en priorité à assurer la paix, la stabilité, le respect des droits de l'homme, le développement durable, la sécurité alimentaire et l'élimination de la pauvreté. Il a établi un pacte pour un nouveau partenariat avec la communauté internationale dans le but de promouvoir la prospérité et de diversifier la production, et a jeté les bases d'un État fédéral démocratique qui ait aussi sa place dans l'économie internationale.

51. L'Iraq a amélioré le système éducatif et réduit l'écart de scolarisation entre garçons et filles. Des principes non discriminatoires ont été posés pour les droits économiques, sociaux et culturels. S'agissant du droit à la santé, le Gouvernement propose des soins gratuits et des traitements bon marché, ce qui s'est traduit par une baisse de la mortalité infantile depuis 2003, en dépit des attentats terroristes. La guerre a infléchi les taux de scolarisation, mais les dépenses consacrées à l'éducation ont augmenté et la situation s'est améliorée à compter de 2003. Des denrées alimentaires sont distribuées gratuitement à certaines catégories vulnérables de la population, et des allocations mensuelles ont été versées aux personnes âgées, aux personnes handicapées et aux chômeurs.

52. L'Iraq a aussi cherché à offrir de meilleures perspectives d'emploi, à proposer des salaires plus élevés et à développer les zones rurales et isolées. Grâce à ces mesures, le nombre de citoyens qui n'ont pas accès à la nourriture a baissé. À la suite d'une étude consacrée à la crise du logement, les aides destinées à financer la construction de nouveaux logements ont augmenté et un programme de distribution des terres a été mis en place. La première stratégie nationale de lutte contre la pauvreté a été lancée; elle vise à accroître les revenus des plus démunis, à améliorer leur situation sur le plan sanitaire et éducatif, et à combler le fossé entre les sexes et les disparités qui séparent zones rurales et zones urbaines. Enfin, la déléguée appelle la communauté internationale à investir dans le développement durable en Iraq.

53. **M<sup>me</sup> Al-Muzaini** (Koweït) déclare que les recommandations énoncées au paragraphe 67 du rapport du Secrétaire général (A/67/179) contribueront à faire du développement social une réalité; elle cite en particulier celle qui invite à créer des emplois productifs et un travail décent, ainsi que celle qui plaide pour une participation active de tous les segments de la société à la prise de décisions. Elle précise que son Gouvernement a octroyé des subventions et des prêts en faveur du développement social à plus d'une centaine de pays en développement dans le monde entier, par l'intermédiaire du Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes.

54. Le Koweït soutient les mesures présentées dans les rapports du Secrétaire général pour assurer la protection sociale des jeunes, des familles, des enfants et des personnes handicapées. Il investit dans la mise en valeur du capital humain, notamment en matière d'éducation. Un projet intitulé « Le Koweït à l'écoute » a été lancé pour tenter de déterminer les aspirations des jeunes, leurs préoccupations et leurs défis, et pour répondre aux constats ainsi obtenus dans les domaines de l'éducation, de la culture, des arts, du logement et des sports.

55. L'intervenante souligne que son pays a conscience de l'importance du Plan d'action international sur le vieillissement arrêté à Madrid en 2002. Le Gouvernement a chargé un comité de s'occuper des problèmes de santé des personnes âgées et d'examiner les plans et stratégies déployés au plan national dans ce domaine, considérant que l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées constitue l'un des principaux indicateurs du développement.

56. Le Koweït s'efforce de permettre aux personnes handicapées de s'intégrer dans la société. Une loi promulguée en 2010 témoigne de l'attachement du Gouvernement à répondre à leurs besoins. La promotion du développement aux quatre coins du globe dépendra de la volonté de la communauté internationale de mettre en application les accords conclus à ce sujet dans diverses conférences des Nations Unies.

57. **M. Román-Morey** (Pérou) insiste sur l'importance que revêtent les trois thèmes du Plan d'action issu du Sommet mondial pour le développement social, à savoir l'élimination de la

pauvreté, l'expansion de l'emploi productif et l'intégration sociale. Le Pérou est déterminé à mettre en œuvre des programmes d'inclusion sociale dont puissent émerger des sociétés plus participatives et plus justes.

58. Cela étant, la croissance économique ne garantit pas le développement social. Les États doivent favoriser la croissance, mais aussi le progrès social, surtout pour les catégories plus spécialement exclues et vulnérables. Tout le problème des pays en développement est de convertir la croissance en une meilleure qualité de vie. Il incombe aux États, en dernier ressort, de déployer des politiques d'inclusion sociale qui fassent en sorte de répondre aux besoins et aux aspirations légitimes de tous. L'accès à des services de qualité et l'égalité des chances sont des conditions indispensables au développement durable, à l'inclusion sociale, à la stabilité démocratique et à une administration transparente et responsable. La stabilité politique et économique est nécessaire si nous voulons assurer la croissance économique et vaincre la pauvreté.

59. Le modèle de croissance dont nous avons besoin pour tendre à une société inclusive doit prévoir l'égalité d'accès, sans discrimination aucune et dans le respect des législations nationales et du droit international en matière de droits de l'homme, aux soins de santé, à l'éducation, à l'alimentation, au logement, à un emploi décent et à la sécurité sociale. Au Pérou, le ministère en charge du développement et de l'inclusion sociale, ainsi que celui responsable des questions relatives aux femmes et aux populations vulnérables ont adopté une approche coordonnée et plurisectorielle afin de faciliter l'intégration économique, sociale, politique et culturelle des catégories les plus défavorisées, l'objectif étant de lutter contre la pauvreté et de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

60. Divers programmes portant sur les retraites, la nutrition infantile, ou encore le dépistage précoce et le traitement de l'autisme, ont été déployés. Il existe des mécanismes qui permettent de détecter les familles et les individus qui ont le plus besoin d'aide. Une loi a été votée pour garantir aux populations autochtones d'être formellement consultées sur tout projet de loi ou de règlement les concernant. Si les initiatives visant à promouvoir l'inclusion sociale sont certes du ressort des États, leurs efforts seront d'autant plus efficaces qu'ils s'inscriront dans un contexte international

favorable. Aussi le Pérou appelle-t-il à renforcer la coopération internationale dans ce domaine, en particulier pour les pays en développement.

61. **M. Golitsyn** (Ukraine) rend hommage à l'action de la Commission du développement social. En focalisant ses efforts sur l'éradication de la pauvreté, elle aidera la communauté internationale à œuvrer pour l'intégration sociale, à réduire les inégalités et à promouvoir l'emploi et un travail décent pour tous. La délégation ukrainienne se réjouit de l'adoption par consensus de la Déclaration ministérielle de 2012 du Conseil économique et social (ECOSOC). Les politiques visant à doper les capacités de production et à dynamiser l'emploi et le travail décent sont déterminantes, à court terme, pour pallier les conséquences dramatiques du chômage et, à long terme, pour générer une croissance économique durable dont personne ne soit exclu. C'est pour cette raison que la Déclaration a inscrit l'emploi productif « au centre des mesures visant à rétablir la croissance ».

62. Le Gouvernement ukrainien a fait de la lutte contre la pauvreté une priorité et l'objectif premier de sa stratégie nationale en matière de développement. Les mesures destinées à faire reculer la pauvreté et à favoriser l'inclusion sociale figurent au cœur de son programme de réformes économiques pour la période 2010-2014. Un plan de lutte contre la pauvreté qui court jusqu'en 2015 prévoit un certain nombre de mesures pour relever le niveau de vie, stimuler la création d'emplois et imaginer des formules novatrices pour les salaires et les pensions. Des dispositifs spécifiques ont été conçus pour les soins de santé et la protection sociale, qui accordent une attention particulière aux enfants, aux jeunes, aux personnes âgées et autres groupes vulnérables.

63. Le Président ukrainien est à l'origine de plusieurs initiatives visant à mieux répartir les richesses, à corriger les inégalités sociales et à contribuer à l'émergence d'une classe moyenne. Ces initiatives s'articulent autour de quatre grands axes : restaurer la confiance de l'opinion dans les politiques sociales et raviver le principe de justice sociale, mettre en place des mécanismes efficaces de redistribution des richesses, moderniser le système de protection sociale pour offrir aux personnes handicapées des services ciblés, et créer des emplois afin de favoriser une croissance économique soutenue. Tout porte à croire que les objectifs que l'Ukraine s'est fixés en matière de

lutte contre la pauvreté seront atteints à l'horizon 2015. D'importants progrès ont d'ores et déjà été réalisés : la pauvreté a reculé et l'on a enregistré une hausse des dépenses consacrées à cette cause; les revenus des ménages ont augmenté de près de 14 % et les salaires réels de quelque 9 %.

64. Le Gouvernement a pris des mesures pour contrecarrer les répercussions de la crise économique et financière mondiale et promouvoir le développement social et économique; il s'est attaché à y associer davantage les jeunes et a également voulu miser sur des projets socioéconomiques et des dispositifs de formation et de recyclage. Une vaste réforme du système des pensions a été lancée en 2012 en vue d'amortir les effets pervers de la crise économique sur les personnes âgées.

65. L'Ukraine salue la décision de l'Assemblée générale de tenir en 2013 une Réunion de haut niveau sur le handicap et le développement qui focalisera l'attention sur le sort des personnes handicapées dans le monde entier. Le Gouvernement a récemment adopté un plan d'action national pour la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, dont l'objet est d'éliminer les obstacles auxquels celles-ci se heurtent et les intégrer dans la société.

66. **M. Faizal** (Maldives) déclare que le monde doit faire face à une crise financière, à de forts taux de chômage, à une insécurité alimentaire et à une répartition inégale des richesses. Les jeunes, au même titre que d'autres catégories vulnérables, doivent relever de multiples et épineux défis. Leurs aspirations communes pèseront sur les conditions socioéconomiques actuelles ainsi que sur les moyens de subsistance et le bien-être des générations futures. Il faut les aider à réaliser leur plein potentiel, et l'éducation joue ici un rôle essentiel. L'accès universel à l'éducation doit être encouragé, surtout parmi les catégories vulnérables dans les pays en développement.

67. Le délégué salue l'initiative « L'éducation avant tout » lancée par le Secrétaire général en septembre 2012, qui devrait permettre à tous – enfants, adolescents et adultes – d'accéder plus aisément à une éducation de qualité. Les Maldives ont grandement investi dans la jeunesse, qui représente environ 51 % de sa population. Le Gouvernement s'est engagé à mener des politiques de sensibilisation et de mobilisation sur les questions sociales, et à mettre en

place des programmes d'éducation et de formation professionnelle qui incitent les jeunes à participer à la vie socioéconomique et favorisent l'intégration politique et le développement social. Les Maldives appuient par ailleurs la tenue d'une conférence mondiale sur la jeunesse à Colombo en 2014 qui devrait mettre l'accent sur la participation et l'implication des jeunes dans la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international.

68. La Constitution des Maldives adoptée en 2008 garantit pour la première fois aux personnes handicapées l'égalité des droits et des libertés fondamentales. La création, en application de la loi de 2010 relative au handicap, d'un conseil des personnes handicapées a représenté une étape déterminante pour faire progresser leurs droits. Partie à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, les Maldives s'emploient à faire en sorte que les objectifs du Millénaire pour le développement deviennent pour ces dernières une réalité et veillent ainsi à prendre expressément en compte les questions de handicap dans chaque projet, chaque politique et chaque instrument. Les Maldives saluent également la décision de l'Assemblée générale d'organiser une Réunion de haut niveau sur le handicap et le développement en 2013.

69. Les Maldives se réjouissent à la perspective de célébrer le vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2014. La famille apparaît comme le vecteur d'intégration et d'inclusion sociales le plus important, et les mesures tendant à défendre les valeurs familiales par le biais de politiques axées sur la famille vont chercher à régler un certain nombre de problématiques transversales qui touchent à la lutte contre la pauvreté, à l'accès à l'éducation et à l'offre de soins de santé. Le Gouvernement a institué un nouveau ministère pour la parité des hommes et des femmes, la famille et les droits de l'homme afin de promouvoir l'action sociale. Grâce à une politique familiale judicieuse, aux filets de protection sociale et aux prestations de sécurité sociale, le Gouvernement va pouvoir se concentrer sur la réalisation de ses objectifs en matière de développement social.

70. Le développement social pose aux petits États insulaires en développement des problèmes qui n'ont pas leur équivalent ailleurs. Si les Maldives ont plaidé pour un renforcement de la coopération et de la

participation internationales à des programmes de développement social, il n'en est pas moins vrai que la dispersion géographique de leurs populations et le manque de moyens humains et financiers ont entravé les progrès en la matière. Aussi le délégué appelle-t-il la communauté internationale à se mobiliser pour tendre la main aux groupes vulnérables qui vivent dans ces pays.

71. Les Maldives continueront de formuler des politiques sociales stables et des programmes en faveur de l'intégration des plus vulnérables sur le marché de l'emploi. La participation active des jeunes dans les pays en développement favorise l'égalité et stimule la croissance économique. Aux Maldives, leur implication dans la société civile et dans le bénévolat leur a instillé un sens des responsabilités, et le fait de les associer à la formulation de politiques et à la prise de décisions a suscité chez eux une prise de conscience des normes sociétales et des enjeux de société.

72. **M<sup>me</sup> Alsaleh** (République arabe syrienne) dit que son pays s'est engagé, depuis l'année dernière, dans un processus de modernisation et de réforme en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. De nouveaux concepts sont ainsi apparus, qui ont débouché sur la mise en place de vastes politiques intégrées de développement socioéconomique. Malheureusement, les réformes ont été freinées par les sanctions économiques et commerciales imposées par certains États et groupes régionaux hégémoniques, qui ont délibérément tenté de compromettre le développement socioéconomique du pays. Ces sanctions unilatérales et illégales ont affecté de nombreux domaines de la vie quotidienne des Syriens et leurs moyens de subsistance. Elles ont entravé les efforts déployés par le pays dans le domaine des droits de l'homme en le privant des ressources nécessaires pour combler le fossé entre hommes et femmes et améliorer la situation des jeunes et des familles. Ces sanctions visent la vie sociale, économique et financière, l'agriculture, les vivres et les fournitures médicales, le tourisme, les transports, la science et la culture. Elles se sont traduites par des fluctuations des taux de change, par une dégradation du pouvoir d'achat et par une hausse de l'inflation. La pénurie de ressources financières qui en a résulté a entraîné une aggravation de la pauvreté et une intensification du chômage et empêche le pays d'importer des médicaments, des pièces détachées et

d'autres articles essentiels à la prestation des services de base.

73. L'intervenante salue les rapports du Secrétaire général concernant le développement social, mais observe qu'ils passent de nouveau sous silence les répercussions catastrophiques de l'occupation israélienne des territoires arabes en Palestine, dans le Golan syrien et au Liban. Ces rapports omettent également de signaler les mutilations causées par certains engins tels que les mines, ainsi que par les armes à sous-munitions. Une réflexion devrait être menée sur ces questions, de même que sur le grave préjudice imputable aux sanctions économiques unilatérales infligées en dehors du cadre du droit international.

74. **M. Khan** (Indonésie) déclare que l'expansion économique mondiale est allée de pair avec une aggravation des inégalités, si bien que ceux qui étaient déjà fragilisés et marginalisés ont vu leur situation empirer. À l'évidence, les fruits de la croissance économique n'ont pas été équitablement répartis et le lent redressement de l'économie n'a pas sensiblement résorbé le chômage. Il conviendrait de voir, pour déterminer la marche à suivre, quelles pourraient être les stratégies viables de lutte contre la pauvreté et de renforcer les systèmes de protection sociale afin d'éviter le piège de la pauvreté intergénérationnelle. L'Indonésie continue d'investir dans le capital humain, facteur crucial pour la croissance économique.

75. L'autonomisation des familles et l'accès des ménages vulnérables aux ressources constituent un élément essentiel de la stratégie de développement social. La célébration prochaine du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille sera une nouvelle occasion de renforcer le rôle de la famille à cet égard. En Indonésie, les familles ont également bénéficié de programmes d'assistance et de protection sociales visant à répondre aux besoins sanitaires des mères, des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées. Tout a été fait, dans ce contexte, pour protéger les droits des personnes âgées et leur faire bénéficier d'une certaine protection sociale.

76. L'Indonésie a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées en 2011. Des textes de loi tendant à promouvoir et protéger ces droits ont été rédigés et un plan d'action national en matière de handicap a été lancé. Le Gouvernement a également

apporté un important soutien à des organisations non gouvernementales qui viennent en aide aux personnes handicapées. En dépit des progrès réalisés, il reste encore beaucoup à faire pour changer les mentalités et offrir aux personnes handicapées des services essentiels qui puissent améliorer leur quotidien.

77. Le vieillissement des populations est un problème capital auquel doivent faire face les systèmes nationaux de santé et qui nécessite la mise en place de politiques et programmes spécifiques pour permettre aux personnes âgées de préserver leur qualité de vie. Le Plan d'action national 2003 définissant les principes directeurs de la protection sociale des personnes âgées a servi de guide pour la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid. Le Gouvernement reste en outre très attaché au concept de vieillissement actif, qu'il considère comme un moyen de répartir le fardeau social que représente l'augmentation du nombre de personnes âgées dans la société – il étudie d'ailleurs la possibilité de créer une main-d'œuvre multigénérationnelle.

78. **M<sup>me</sup> Dali** (Tunisie) déclare que jamais l'humanité n'a accumulé autant de richesses, mais que, dans le même temps, jamais autant d'individus n'ont vécu dans la pauvreté. La majorité des personnes marginalisées vit dans des pays en développement, où il est d'autant plus difficile de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Le printemps arabe a montré qu'il ne suffisait pas d'investir dans la croissance économique; il a mis en lumière la nature multidimensionnelle de la pauvreté, étroitement liée à la discrimination, à l'exclusion sociale et à un déficit en matière de droits civils et politiques fondamentaux. Pour que des progrès puissent être réalisés, il faut que les acteurs internationaux reconnaissent leur responsabilité collective et partagée à l'égard du développement humain.

79. La révolution tunisienne a révélé au grand jour des réalités douloureuses telles que la corruption et le chômage, mais a aussi montré le niveau élevé de conscience politique et sociale du peuple tunisien, ainsi que son aspiration au bien-être et à l'équité sociale. Le Gouvernement a conçu un ambitieux projet social fondé sur les principes de l'égalité des chances, de l'inclusion sociale, de la solidarité entre les groupes et régions, et de la protection des droits de l'homme. Les mesures concrètes mises en œuvre à cet effet ont notamment consisté à régulariser la situation des

travailleurs, à revaloriser les salaires et à faciliter l'accès aux microcrédits.

80. Le Gouvernement s'est toutefois heurté à un certain nombre d'obstacles socioéconomiques qui entravent le processus de transition démocratique et empêchent de réaliser les objectifs de la révolution visant à préserver la dignité de l'individu et à instaurer la justice sociale. La Tunisie aimerait pouvoir compter sur l'aide de ses partenaires afin d'apporter à sa jeunesse l'espoir d'un avenir meilleur.

81. Le chômage ne connaît pas de répit; près d'un travailleur sur trois dans le monde est sans emploi ou vit sous le seuil de pauvreté. Le défi du plein emploi et du travail décent relève de la responsabilité des États, qui doivent en faire une priorité dans leurs politiques économiques et sociales. Mais cette entreprise ne saurait aboutir à des résultats tangibles sans un apport de la part des acteurs internationaux qui vienne conforter les efforts déployés au niveau national, afin de trouver des solutions idoines à ce problème qui menace l'avenir de la jeunesse.

82. **M. Beleffi** (Saint-Marin) dit que la crise financière continue de faire sentir ses effets. La croissance économique s'est ralentie ou fait du surplace, certains pays développés ne sont pas encore sortis de la récession, et le chômage a pris des proportions importantes, surtout chez les jeunes et les femmes. La crise a eu de graves conséquences sur le développement social et a entamé les perspectives d'un recul de la pauvreté, de la faim et de l'exclusion sociale. Son pays réaffirme sa volonté d'éradiquer la pauvreté, d'améliorer les chances de trouver un travail décent et de favoriser l'intégration sociale.

83. Saint-Marin n'a jamais cessé de défendre activement la cause de l'intégration sociale et de la protection des droits de l'homme, en particulier pour les catégories vulnérables. Il a été l'un des premiers pays à ratifier la Convention relative aux droits des personnes handicapées et s'est doté d'une législation qui leur garantit le droit à l'éducation, au travail, à l'assistance sociale et aux soins de santé.

84. Les femmes continuent de faire l'objet de discriminations, de violences et d'humiliations. Ce sont elles qui sont le plus touchées par le VIH/Sida. La mortalité maternelle affiche des taux préoccupants dans nombre de pays parmi les plus pauvres. Il est du devoir des États d'améliorer le sort des femmes, de leur assurer l'accès à l'éducation et de les aider à participer

à la vie politique, économique et sociale. Le délégué se félicite, à cet égard, de la proposition appelant à la tenue d'une conférence mondiale consacrée aux femmes, 20 ans après la quatrième Conférence mondiale organisée à Beijing en 1995.

85. Saint-Marin a toujours encouragé les personnes âgées à jouer un rôle actif au sein de leur famille et, plus largement, dans leur environnement social. En 2008, il a adopté une charte relative aux droits des aînés, qui vise à intégrer les personnes âgées dans la société en reconnaissant l'importance de leur expérience, de leur savoir et de leur culture. La délégation de Saint-Marin accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général consacré à la suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (A/67/188) et appuie ses recommandations. Enfin, Saint-Marin a conscience du rôle essentiel que jouent les Nations Unies dans la promotion du développement social et continuera à soutenir toutes les initiatives qui y contribuent.

86. **M. Kogda** (Burkina Faso) déclare que près de 75 % de la population mondiale ne bénéficie pas d'une protection sociale adéquate. Qui plus est, l'accroissement des inégalités inhérentes à la création insuffisante d'emplois, à la faible productivité agricole et aux incidences des changements climatiques continue de s'imposer comme un défi majeur pour les gouvernements s'ils entendent réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. L'intervenant constate toutefois avec satisfaction que, dans le cadre des préparatifs du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille, de nombreux États ont pris des mesures visant à lutter contre la pauvreté des familles et l'exclusion sociale.

87. Il convient aussi de saluer la décision de convoquer en 2013 une Réunion de haut niveau sur le handicap et le développement. Le Burkina Faso accorde une importance particulière à la protection et à la promotion des droits des personnes handicapées. Depuis la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le Gouvernement a mis en place une législation qui a permis de lever de nombreux obstacles à l'inclusion sociale et de promouvoir les droits des personnes handicapées dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'emploi et des transports. Le Gouvernement a adopté une stratégie de protection et de promotion des droits des personnes

handicapées et un Conseil national a été chargé de mener à bien cet objectif.

88. Bon nombre de jeunes diplômés aspirent à trouver un travail décent, dans un contexte international marqué par des crises économiques et financières et par des crises de l'emploi. Conscient de leurs problèmes, le Burkina Faso organise chaque année un Forum national qui offre aux jeunes la possibilité de dialoguer avec les plus hautes autorités politiques du pays, afin de prendre en compte leurs points de vue et de les insérer dans le processus de développement. Le Gouvernement a financé des aides à la création d'emplois et d'activités indépendantes pour les jeunes, et ces derniers sont associés à de nombreux programmes de développement dont s'est doté le pays. Pour conclure, le Burkina Faso remercie ses partenaires de développement pour le soutien financier qu'ils continuent de lui apporter, sans lequel il ne serait pas possible d'assurer la protection des droits des personnes handicapées ni l'autonomisation des jeunes.

*La séance est levée à 13 h 05.*